

Exposé du cas

Dans le projet d'établissement du collège où vous venez d'être nommé(e), un des objectifs est de diminuer le taux de redoublement. De nombreux collègues pensent que cet objectif est arbitraire et qu'il dé-servira les élèves : ils craignent qu'un élève soit systématiquement autorisé à passer en classe supérieure sans avoir acquis les compétences nécessaires.

Questions

Comment cette volonté de diminuer le redoublement peut-elle être mise en oeuvre au niveau du professeur, de l'équipe pédagogique et de l'établissement ?

Documents

Extrait du Bilan de l'école 2010 haut conseil de l'éducation

Près de 40 % des élèves français âgés de 15 ans étaient, en 2003, en retard d'au moins un an, contre moins de 5 % des élèves anglais, finlandais, coréens, suédois ou néo-zélandais⁷⁷. La France est le pays qui recourt le plus au redoublement. Or, tel qu'il est pratiqué chez nous, le redoublement est inefficace : le passage dans la classe supérieure dépend trop de l'obtention ou non de la « moyenne », évaluation faussement rigoureuse ; l'année de redoublement, l'élève redoublant reprend l'ensemble du programme, même s'il en maîtrise certaines parties, et sans aucune assurance que la reprise à l'identique du même programme lui permette de combler ses lacunes. **Du point de vue de la progression des élèves, l'inefficacité du redoublement est avérée** : quel que soit le moment de la scolarité, sauf exceptions individuelles, les élèves en retard ont en moyenne des résultats nettement inférieurs aux élèves « à l'heure », l'allongement de la scolarité des élèves qui redoublent ne leur permettant pas de réduire l'écart de

performances avec les élèves non redoublants⁷⁸. Cet écart est sans doute encore aggravé par des phénomènes de démotivation et de perte d'estime de soi qui affectent les élèves redoublants.

L'approche par compétences ne peut entraîner le recul, puis la disparition du redoublement que si les enseignants ont à leur disposition des outils d'évaluation de la maîtrise des compétences. En se fondant sur un ensemble d'évaluations recueillies en cours d'apprentissage, et non pas seulement sur une note moyenne, l'approche par compétences permet aussi de prendre, en temps utile, les mesures nécessaires pour aider l'élève à progresser, l'objectif étant d'assurer l'acquisition de l'ensemble des compétences au palier 3, en fin de troisième⁷⁹. Il serait souhaitable que les dispositifs d'accompagnement, anciens ou récents, existant au collège soient utilisés à cette fin.